

2021

RAPPORT DE GESTION – POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 JUILLET 2021 ET 2020 ET LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 juillet 2021. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2021 (« l'exercice 2021 ») avec ceux de l'exercice se terminant le 31 juillet 2020 (« l'exercice 2020 »). Il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2021 et le 31 juillet 2020. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 22 novembre 2021. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquise le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare inc., une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosméceutique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome®, l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Purgenesis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts,



le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au suiet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole magnesium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylœstradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise et sa technologie, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. FAITS SAILLANTS 2021

Les principaux objectifs de notre plan d'affaires pour 2021 étaient dans un premier temps, d'être en mesure de pouvoir divulguer les résultats de l'essai clinique de phase 2 chez des patients adultes atteints de dermatite atopique (DA) légère à modérée (eczéma), de travailler avec notre nouveau partenaire pour la distribution de notre technologie anti-âge, et enfin, de développer une stratégie de communication avec les investisseurs.

Ces objectifs visaient à assurer une croissance de la Société et ciblaient le développement du marché de ses produits et de sa technologie, de façon à réaliser une augmentation de ses liquidités.

A) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA)

Le 25 mars 2021, la Société a divulgué certains résultats de l'étude clinique de phase 2 du Thykamine^{MC} pour le traitement de la dermatite atopique (« **DA** ») légère à modérée chez l'adulte.

Durant cette étude de phase 2, randomisée, en double aveugle, multicentrique et contrôlée par placebo et d'une durée de 4 semaines, des patients adultes atteints de DA légère à modérée ont été randomisés pour recevoir la crème Thykamine MC 0,05%, 0,10%, 0,25% ou la crème véhicule (placebo), administrée à raison de deux fois par jour. Le critère principal d'efficacité était le taux de réussite tel que déterminé par l'évaluation globale de l'investigateur (IGA) et défini comme le pourcentage de patients avec un score IGA de 0 ou 1 avec une réduction supérieure ou égale à 2 grades, à la semaine 4. Les critères d'évaluation secondaires comprenaient la surface corporelle (BSA), le prurit et le questionnaire de la mesure de



l'eczéma par le patient (**POEM**). Au total, 162 patients, répartis sur plusieurs sites au Canada, avaient été recrutés pour cette étude.

Les taux de réussite déterminés par l'IGA à la semaine 4 étaient de 6,7% pour le placebo (crème véhicule), 19,0% pour la crème Thykamine^{MC} 0,05% (p = 0,053 vs placebo), 30,8% pour le Thykamine^{MC} 0,10% (p = 0,014 vs placebo) et 12,1% pour le Thykamine^{MC} 0,25% (p = 0,461 vs placebo). Le taux de réussite par rapport au placebo de la crème Thykamine MC 0,1%, a été non seulement atteint à la semaine 4 mais également à la semaine 3 (p = 0,04), démontrant la rapidité de l'effet thérapeutique. Ainsi, la crème Thykamine MC 0,10% a été retenue pour les essais de phase 3.

De plus, le Thykamine^{MC} a obtenu des différences statistiquement significatives, par rapport au placebo, au niveau des critères d'efficacité secondaires clés, à savoir la BSA, le prurit et le POEM.

Enfin, le Thykamine^{MC} a été bien toléré, car très peu d'événements indésirables (EI) ont été signalés.

L'efficacité du Thykamine^{MC}, obtenue au cours des cet essai clinique, a été conforme aux attentes de la Société et se compare favorablement aux résultats publiés sur d'autres produits thérapeutiques tels que les inhibiteurs de la phosphodiestérase (PDE4) et les inhibiteurs de la calcineurine, démontrant qu'un médicament botanique pourrait être aussi efficace que des produits dérivés de la synthèse chimique.

Les résultats positifs de cette étude permettent à la Société de poursuivre, éventuellement avec un partenaire pharmaceutique, à la phase 3 du développement clinique chez les patients adultes. La Société prévoit également un essai clinique au sein de la population de patients pédiatriques. La Covid-19 ayant un impact majeur sur la conduite des études cliniques à l'échelle Nord-Américaine, Devonian évalue diverses stratégies pour l'accomplissement de ces dernières. Enfin, Les résultats de l'étude clinique ont été fournis à un écrivain médical afin de préparer un manuscrit à soumettre à une revue scientifique à comité de lecture. Le manuscrit final devrait être soumis pour publication au cours du premier trimestre de 2022.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{MC}, le premier produit pharmaceutique issu de la plate-forme SUPREX^{MC} de Devonian, est un produit hautement innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, y compris la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, et autres maladies auto-immunitaires. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydatives et immunomodulatrices du Thykamine^{MC} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase lla chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée. Thykamine^{MC} est actuellement en développement pour la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Le Thykamine^{MC} et la plate-forme SUPREX^{MC} sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

ii) <u>Mécanisme d'action</u> du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action de Thykamine MC a été initiée dans un laboratoire spécialisé. Les objectifs de l'étude sont de :



- 1. Comparer les propriétés antioxydantes de Thykamine^{MC} à cinq autres produits;
- 2. Étudier la biodisponibilité du Thykamine^{MC} au niveau cellulaire;
- 3. Étudier les propriétés du Thykamine^{MC} liées à la santé des cellules de la peau;
- **4.** Étudier l'effet de Thykamine^{MC} sur l'activation et la modulation immunitaires.

La société a obtenu les premiers résultats couvrant les propriétés antioxydantes, en juin 2021. Ces derniers étant positifs, les activités portant sur les objectifs 2. et 3. ci-haut mentionnés, ont été initiées en septembre 2021 avec des résultats attendus en décembre 2021. Les résultats obtenus pourront être intégrés au dossier réglementaire du Thykamine. De plus, la Société est d'avis que ces derniers pourraient faire l'objet d'un brevet.

iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP) est un effet indésirable bien documenté de nombreux agents chimio thérapeutiques. Les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation. L'incidence du SMP varie selon l'agent causal. La PLD et la capécitabine ont l'incidence de SMP rapportée la plus élevée, à 40 % à 50 % et à 50 % à 60 %, respectivement. Le sorafenib et le sunitinib provoquent respectivement, un SMP chez 10 à 28 % et chez 10 à 62 % des patients. L'arrêt ou la réduction de la dose du médicament en cause entraîne généralement une amélioration des symptômes.

La pathogenèse du SMP est mal comprise. Il a été proposé que la prédilection de SMP pour les paumes et les pieds peut être le résultat d'une accumulation de médicament dans les canaux eccrines dans ces zones. L'inflammation induite par les espèces réactives à l'oxygène (ROS) et l'apoptose ont été identifiées comme un facteur crucial dans le développement du SMP. Ces ROS induisent la libération de chimiokines et de cytokines inflammatoires à partir des kératinocytes qui induisent l'apoptose de ces cellules ainsi qu'une chimiotaxie positive dans les vaisseaux sanguins. Le fardeau physique et psychologique du SMP n'est pas négligeable. L'absence de traitement efficace pour prévenir le SMP correspond à un besoin médical non satisfait des patients cancéreux.

Selon la physiopathologie du SMP, un nouveau traitement efficace devrait avoir des propriétés multi-cibles telles que : diminuer la production de ROS, moduler le rapport TH1/TH2 afin d'interférer dans la voie de l'inflammation, diminuer la production de TNF-α, et la production d'IL-1 et restaurer les fonctions de la couche basale du derme. Les données précliniques et cliniques ont montré que le Thykamine™ diminue la production de ROS, la production de TNF-α et module le rapport TH1/TH2. Par conséquent, la Société croit qu'il pourrait être efficace dans la prévention du SMP. Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique auprès d'une population de patients atteints de cancer.

iv) Médicaments pharmaceutiques à base de cannabinoïdes.

Le 3 octobre 2019, Devonian annonçait qu'elle avait obtenu, de Santé Canada, une licence de recherche en vertu de la Loi sur le cannabis et du Règlement sur le cannabis. La licence donne à Devonian la possibilité de commencer son programme de recherche sur les cannabinoïdes pharmaceutiques à son installation de Montmagny, au Québec. La licence comprend également des sites de recherche satellites situés dans les laboratoires du Dr Suha Jabaji, PhD (Université McGill) et du Dr Louis Flamand, PhD, MBA (Université Laval) et du Dr François Malouin (Université de Sherbrooke).

Le 4 juin 2020, Devonian annonçait une alliance stratégique exclusive avec la société ontarienne CannTx Life Sciences (CannTx) pour le développement de médicaments pharmaceutiques à base de cannabinoïdes. CannTx, avec son expertise en culture tissulaire et en technologie de micropropagation, est le partenaire stratégique idéal pour notre programme pharmaceutique à base de cannabinoïdes. Devonian aura désormais accès à une matière première avec un profil de cannabinoïdes cohérent, à la fois à l'intérieur et entre les lots, essentielle dans un programme de développement de



médicaments pharmaceutiques. Devonian travaillera en étroite collaboration avec CannTx pour mettre en œuvre des procédures opérationnelles standard (SOP) pharmaceutiques. Ces SOP permettront à Devonian de contrôler, documenter et effectuer l'identification et la traçabilité des produits, du profil génétique de la plante au contenu en cannabinoïdes qui lui est associé et au produit pharmaceutique final. Aux termes de l'accord, les parties ont formé une alliance stratégique pour coopérer à la recherche, au développement, à la fabrication et à la commercialisation de produits pharmaceutiques dérivés des cannabinoïdes. CannTx a accordé l'exclusivité mondiale à ses technologies et savoir-faire de micro-propagation et à son Steadystem pour la validation du matériel génétique pour le développement de produits pharmaceutiques botaniques, avec des applications humaines et vétérinaires, tel que défini par la Food and Drug Administration / Botanical Drugs Regulations des États-Unis et sur une base non exclusive pour tous les autres secteurs, y compris l'agriculture. Dans des termes similaires, Devonian a accordé un accès exclusif à son expertise et à sa plate-forme pharmaceutique, à sa licence de recherche sur le cannabis et à ses connaissances en matière de développement de médicaments pour le développement des produits pharmaceutiques (humains et vétérinaires) à base de cannabinoïdes et ce, sur une base non exclusive pour tous les autres secteurs. On s'attend à ce que l'alliance stratégique soit transformée en société en commandite ou en toute autre entité juridique au cours des 12 prochains mois.

En juin 2020, Devonian a finalisé son principal programme pharmaceutique à base de cannabinoïdes visant le développement de nouveaux antimicrobiens et antiviraux pour des applications humaines, vétérinaires et agricoles. La Société a obtenu une aide financière du programme Mitacs Accélération afin d'initier le projet au sein de l'Université McGill où un programme de découverte de nouveaux antimicrobiens y est en cours. Ces recherches portent sur la présence d'antimicrobiens dans la sève et l'huile extraite du cannabis. La Société s'attend à obtenir des résultats au cours de l'année financière 2022.

v) Lettre d'intention avec Histapharm Inc.

En juin 2019, Devonian signait une lettre d'intention contraignante (« LOI ») pour négocier les conditions établissant le site d'extraction de Devonian comme site exclusif pour l'extraction et la fabrication du médicament botanique d'Histapharm. Le produit d'Histapharm cible la dégradation de l'histamine, une approche différente des traitements utilisant des technologies antihistaminiques. La LOI comprenait également la mise en place d'un partenariat stratégique axé sur le développement de nouveaux produits pour des applications dermatologiques.

L'extension du processus d'extraction lié au produit d'Histapharm est en cours, dans un centre de recherche appliquée. La mise à l'échelle s'étant terminée en juin 2021, des discussions sont en cours avec la Société, concernant les droits sur la technologie d'extraction. Ces discussions visent principalement le transfert du processus d'extraction dans les installations de Devonian.

vi) Brevets

Le 30 mars 2021, la Société a annoncé que le Bureau des Brevets et des Marques de Commerce des États-Unis d'Amérique (USPTO) a publié un avis d'admission pour la demande de brevet américain n° 16/347.613, intitulé « Composition for the Prevention and/or Treatment of Cardiovascular Diseases », couvrant l'utilisation de Thykamine^{MC} pour le traitement de maladies cardiovasculaires. Cet avis justifie la volonté de la Société de poursuivre le développement clinique du Thykamine^{MC} en tant que médicament anti-inflammatoire. Cette autorisation s'est ajoutée au portefeuille de brevets liés à son produit phare. Devonian a déposé des demandes de brevet correspondantes qui permettront à la Société de demander une protection similaire par brevet sur d'autres marchés clés à travers le monde. Les processus inflammatoires étant fermement établis comme étant au cœur du développement et des complications des maladies cardiovasculaires, l'étude clinique précédemment achevée sur la colite ulcéreuse de même que d'autres études non cliniques démontrent que le Thykamine^{MC} est un immunomodulateur puissant ayant un impact majeur sur les biomarqueurs inflammatoires associés aux maladies cardiovasculaires.



B) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

En février 2020, la Société annonçait un partenariat avec la Société américaine SkinScipac Inc. (SkinScipac) qui concluait un accord exclusif de vente et de marketing, comprenant la fourniture de R-Spinasome® sur une base par kg de même que des redevances sur les ventes brutes des produits commercialisés par SkinScipac.

Le lancement des produits prévu par SkinScipac, qui devait avoir lieu au cours de l'automne 2020, a dû être reporté à plusieurs reprises, en raison de la situation reliée au COVID-19. En début d'année 2021, SkinScipac a débuté ses activités de commercialisation dans les pays scandinaves et d'autres activités de lancement sont prévues au cours de septembre 2021. En juillet 2021, des activités publicitaires ont eu lieu aux États-Unis, par l'intermédiaire des 15 éditeurs les plus reconnus.

Quant à la distribution au Canada de la ligne de produits anti-âge Purgenesis, par l'intermédiaire d'Altius Healthcare (Altius), la filiale de Devonian, la Société est en discussion pour trouver des partenaires afin d'assister Altius dans la commercialisation de sa gamme de produits Purgenesis. Altius étant davantage spécialisé dans la vente et la distribution de médicaments sous ordonnance, faisait donc face à une première expérience dans le domaine cosméceutique.

Au cours du dernier trimestre de 2021, Devonian a entamé des discussions avec une Société Indienne, pour la distribution de sa ligne de produits anti-âge Purgenesis, via le marché pharmaceutique d'un territoire couvrant les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, Qatar, Bahreïn, Oman, Jordanie, Irak et Koweït. L'entente a été finalisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2022.

La Société prévoit initier, au cours des 2 premiers trimestres 2022, le développement de 2 autres produits à base de R-Spinasome® soit un sérum et un baume régénérateur.

Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis^{mc} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

C) FINANCEMENT

Le 29 décembre 2020, la Société a complété un financement privé, par l'émission de 10 100 000 unités au prix de 0,12 \$ l'unité, pour un produit brut de 1 212 000 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un demi-bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,15 \$ jusqu'au 29 décembre 2022.

Au cours du deuxième semestre de 2021, la Société a été en contact avec différents courtiers et investisseurs potentiels, en lien avec la planification d'un prochain financement privé, lui permettant de poursuivre ses autres projets de recherche,



dont l'étude clinique sur la Dermatite atopique en pédiatrie. Un financement privé a été conclu à l'automne 2021 (événements subséquents).

D) COMMUNICATION

Afin d'accroître sa visibilité auprès de la communauté financière, la Société a conclu une entente de services avec Renmark Financial Communications Inc. pour gérer ses activités de relations avec les investisseurs.

D'ailleurs, au cours du deuxième semestre de 2021, la Société a participé à différentes séries de tournées virtuelles en direct de Renmark Financial Communications Inc. (VNDR) afin de divulguer sa dernière présentation corporative aux investisseurs. Ces rencontres virtuelles ont eu lieu avec diverses sociétés d'investissement de Toronto, Montréal, Los Angeles, Chicago, Vancouver et Boston.

5. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

| | Exercice terminé le | Exercice terminé le |
|-----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | 31 juillet 2021 | 31 juillet 2020 |
| | \$ | \$ |
| Revenus de distribution | 1 474 690 | 2 143 155 |
| Charges d'exloitation Recherche et développement | 610 252 | 1 536 832 |
| Coûts des ventes | 1 715 592 | 2 213 272 |
| Frais généraux et administratifs | 1 454 807 | 2 478 179 |
| Charges financières | 1 086 235 | 517 615 |
| Perte avant autres revenus et Impôts | (3 392 196) | (4 602 743) |
| Autres revenus | 45 816 | 227 967 |
| Résultat avant impôt | (3 346 380) | (4 374 776) |
| Perte nette et globale | (3 346 380) | (4 374 776) |
| Perte nette par action, de base et diluée | (0,038) | (0,059) |
| Total des actifs | 14 607 745 | 16 696 247 |
| Total des passifs | 7 084 260 | 7 312 017 |
| Total capitaux propres | 7 523 485 | 9 384 230 |

PERTE NETTE

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 3 346 380 \$ (0,038 \$ par action) comparativement à une perte nette de 4 374 776 \$ (0,059 \$ par action) pour l'exercice précédent. Cette baisse de la perte nette par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à une baisse des frais de recherche et développement de 926 580 \$ et une diminution des frais d'administration de 1 023 372 \$, partiellement compensée par une hausse des frais financiers de 568 620 \$ par rapport à 2020. De plus, en 2020, la Société avait enregistré d'autres revenus totalisant 227 967 \$ pour 2020 alors que les autres revenus sont plutôt de 45 816 \$ pour 2021.

REVENUS

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2021, des revenus de 1 474 690 \$ ont été enregistrés. Ces revenus proviennent principalement de la vente de Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Pour l'exercice précédent terminée à cette même date, des revenus de 2 143 155 \$ avaient été enregistrés, également en provenance de la vente de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Cette baisse des revenus est attribuable à plusieurs facteurs, notamment la diminution des parts de marché du Pantoprazole au détriment d'un produit similaire, à la suite de l'interruption de son approvisionnement pendant plusieurs mois. Au cours de l'exercice 2021, la situation de



l'approvisionnement du Pantoprazole Magnesium s'est stabilisée et Altius tente de récupérer ses parts de marché en mettant en place différentes stratégies. Quant à la distribution du Cléo-35, les ventes ont atteint les prévisions établies. La direction de la Société explore continuellement diverses opportunités commerciales pour maximiser ses revenus et sa rentabilité, dans l'intention de d'obtenir d'autres droits de distribution.

En juin 2018, la Société annonçait le lancement commercial du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}. Altius Healthcare (Altius), la filiale de Devonian, n'a pas réussi à commercialiser la ligne de produits anti-âge Purgenesis, étant davantage spécialisé dans la vente et la distribution de médicaments sous ordonnance. Devonian a l'intention de trouver des partenaires provinciaux afin d'assister Altius, dans la commercialisation de la gamme de produits Purgenesis^{MC} au sein du réseau canadien des médecins.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2021, les frais de recherche et développement se sont élevés à 610 252 \$, comparativement à 1 536 832 \$ l'exercice précédent. Ces frais sont principalement attribuables aux frais reliés à l'étude clinique sur la Dermatite Atopique, aux frais de maintien des brevets, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur de même qu'à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. La baisse importante des frais de recherche et développement s'explique principalement par la fin de l'étude clinique de Phase II sur la Dermatite Atopique, soit les frais encourus pour l'étude entamée en juin 2017. Notons que la somme totale de 610 252 \$ est nette du remboursement sous forme de crédit en recherche et développement de 16 251 \$ qui sera réclamé auprès des autorités gouvernementales pour l'exercice 2021. Au cours de l'exercice 2021, la Société a reçu la totalité des crédits réclamés pour l'exercice financier 2020, soit 164 773 \$.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 1 715 592 \$ pour l'exercice 2021, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 765 733 \$. Pour l'exercice 2020, ces coûts qui totalisaient 2 213 272 \$ étaient également attribuables aux mêmes produits vendus pas Altius et à une charge d'amortissement de 768 874 \$. Cette baisse du coût des ventes est reliée directement à la baisse des ventes du Pantoprazole Magnesium.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

| | Exercice terminé le | Exercice terminé le |
|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | 31 juillet 2021 | 31 juillet 2020 |
| | | |
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 263 445 | 302 378 |
| Rémunération à base d'actions | 82 720 | 344 104 |
| Honoraires professionnels | 246 868 | 435 118 |
| Impôts fonciers | 107 882 | 107 027 |
| Frais de ventes, promotion & Marketing | 108 176 | 613 257 |
| Autres | 645 716 | 676 295 |
| | 1 454 807 | 2 478 179 |



Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021, les frais généraux d'administration se sont élevés à 1 454 807 \$ comparativement à 2 478 179 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020. Cette baisse par rapport à l'exercice 2020 est principalement due à la baisse des frais reliés à la promotion et marketing des programmes pour les produits distribués par Altius, à la baisse des charges relatives à la rémunération à base d'actions, des autres frais et des honoraires professionnels.

La baisse des salaires et charges sociales par rapport à 2020 est principalement attribuable à la subvention en vertu du programme gouvernemental de Subvention salariale d'urgence du Canada.

La charge de rémunération à base d'actions de 82 720 \$ (une charge hors trésorerie) est composée d'un montant de 59 509 \$ qui a été comptabilisé à la suite de l'octroi de 801 645 options en décembre 2020 et 60 000 options en mars 2021, respectivement à un membre de la direction et à un administrateur, selon le plan de régime d'options d'achat d'actions. De plus, une charge de 23 211 \$ est attribuable à des options octroyées au cours des exercices 2018 et 2019. En 2020, la charge de rémunération à base d'actions s'élevait à 344 104 \$, à la suite de l'octroi d'un total de 3 558 355 options à des membres de la direction et à des administrateurs, et incluant également une charge pour des options octroyés en 2018 et 2019.

La baisse des honoraires professionnels par rapport à l'exercice précédent, s'explique par une diminution des frais reliés aux différents projets de développement et affaires corporatives de la Société.

La réduction des frais de promotion et marketing par rapport à 2020 sont en lien avec la réduction des revenus de distribution du Pantoprazole en 2021.

Les autres frais sont attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de déplacements, aux honoraire de gestion, aux fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. La baisse des autres frais, par rapport à 2020, s'explique principalement par une rationalisation des dépenses au niveau des frais de déplacement et de voyages de même qu'aux différentes restrictions sur les déplacements, émises par les autorités gouvernementales, en réponse à la lutte contre le COVID-19.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers se sont élevés à 1 086 235 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021, comparativement à 517 615 \$ pour l'exercice précédent. Parmi les frais financiers de 2021, 295 746 \$ sont attribuables aux intérêts payés sur la dette à long terme. Les frais financiers incluent également des charges hors trésorerie totalisant 783 538 \$ et qui sont reliées à l'amortissement de l'escompte sur les débentures, aux charges d'intérêts payables en unités de la Société et à la perte latente sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles émises en juillet 2018 et août 2018. Cette hausse de frais financiers par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le profit latent sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles qui était plutôt de 243 963 \$ en 2020, venant ainsi réduire les charges financières de façon substantielle, alors qu'en 2021, on note plutôt une perte latente de 293 177 \$, attribuable à la hausse du cours boursier du titre de la Société au cours du dernier trimestre de l'exercice financier.

6. QUATRIÈME TRIMESTRE

RÉSULTATS

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2021, la perte nette s'est établie à 888 727 \$ (0,009 \$ par action) alors que pour la même période terminée le 31 juillet 2020, la Société avait réalisé une perte nette de 1 244 979 \$ (0,014 \$ par action).



Cette diminution de la perte nette par rapport à celle enregistrée au cours du même trimestre de l'exercice précédent s'explique principalement par une charge de rémunération à base d'actions de de 278 092 \$ qui avait été imputée au cours du dernier trimestre de 2020. De plus, les frais de recherche et développement qui s'élevaient à 250 011 \$ pour ce dernier trimestre de 2020, totalisent plutôt 85 891 \$ pour le dernier trimestre de 2021, la majorité des frais en lien avec l'étude clinique sur la Dermatite atopique ayant été imputés aux trimestres précédents.

Les frais financiers du dernier trimestre de 2021 s'élèvent à 452 746 \$, dont 244 407 \$ sont attribuables à la perte latente sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles, en raison de la hausse du cours boursier du titre de la Société au cours de ce dernier trimestre de l'exercice. Quant aux charges financières du dernier trimestre de 2020, elles étaient de (112 \$), en raison du gain latent sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles, réduisant plutôt les charges financières de 187 276 \$ pour ce dernier trimestre de l'exercice 2020, à la suite d'une baisse importante du cours boursier du titre de la Société, pendant cette période de 2020.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2021, la Société a enregistré un total de 334 695 \$ de revenus de distribution pour le Cleo-35® et le Pantoprazole Magnésium alors que pour la même période correspondante en 2020, un total de 324 115 \$ de revenus avait été enregistré.

7. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

| | | | | | Trimestre te | arminé le | | | |
|------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| | 31 juillet 2021 | 30 avril 2021 | 31 janvier 2021 | 31 octobre 2020 | 31 juillet 2020 | 30 avril 2020 | 31 janvier 3 2020 | 31 octobre 2019 | 31 juillet 2019 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | | | | | | | | | |
| Revenus | 334 695 | 255 109 | 342 967 | 541 919 | 324 115 | 379 362 | 401 692 | 1 037 986 | 150 459 |
| (Perte) profit net(te) | (888 727) | (806 871) | (846 031) | (805 051) | (1 244 979) | (990 893) | (1 316 683) | (822 221) | (808 200) |
| (Perte) profit de base par action | (0,009) | (0,009) | (0,010) | (0,010) | (0,014) | (0,013) | (0,018) | (0,011) | (0,017) |
| (Perte) profit dilué(e) par action | (0,009) | (0,009) | (0,010) | (0.010) | (0,014) | (0,013) | (0,018) | (0,011) | (0,017) |

8. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 juillet 2021, la Société disposait d'espèces, totalisant 344 795 \$ comparativement à 913 017 \$ au 31 juillet 2020. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021, la diminution nette des espèces de 568 222 \$ est principalement attribuable aux frais engagés pour financer les activités d'exploitation qui n'ont été que partiellement compensés par les fonds générés par les activités de financement. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de répondre à



ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois en tenant compte du financement supplémentaire qui sera obtenu au cours du premier trimestre de l'exercice 2022. (Voir événements subséquents)

L'actif total au 31 juillet 2021 s'élève 14 607 745 \$ comparativement à 16 696 247 \$ au 31 juillet 2020. La baisse est majoritairement due à la diminution des actifs corporels et incorporels à la suite des charges d'amortissement de même qu'à une réduction des créances à court terme et des liquidités.

Le passif total au 31 juillet 2021 s'élève 7 084 260 \$ comparativement à 7 312 017 \$ au 31 juillet 2020, une baisse principalement due à la diminution importante des dettes d'exploitation, mais compensée partiellement par une hausse de la valeur des débentures convertibles, en lien avec l'amortissement de l'escompte et la perte latente sur la variation du dérivé des débentures convertibles.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021, sont attribuables principalement au produit de net de 1 176 329 \$ pour l'émission de nouvelles actions et bons de souscription par le biais de placements privés de même qu'à l'exercice de bons de souscription pour un total de 50 000 \$ et de l'augmentation de 58 015 \$ du prêt du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale. La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosmé-ceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

9. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 22 novembre 2021, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 103 695 723 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 7 090 000 dont 7 085 000 sont exerçables. La Société comptait également 19 032 088 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,15\$ par action, à 0.64 \$.

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, la présidente de la filiale, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2021, la Société leur a versé une rémunération totale de 480 955 \$, dont 299 408 \$ en salaires et avantages, 100 000 \$ en fais de gestion et 81 547 \$ sous la forme de rémunération à base d'actions.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche



et développement, et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2021 ont donné lieu principalement à l'émission de titres de la Société.

Risque de change

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2021, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 juillet 2021, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 35 000 \$ de la perte nette de la Société pour l'ensemble de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 juillet 2021, la Société avait des dettes courantes de 1 814 016 dont 138 736 \$ sont liées aux intérêts courus sur les débentures, payables en unités de la Société. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvés par le conseil d'administration. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de deux produits, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium ou du Cléo-35, aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devrons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de

l' « International Council for Harmonisation » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige



de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

12. <u>EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN</u>

Le 4 août 2021, et le 21 septembre 2021, la Société a émis 101 202 unités et 78 078 unités respectivement, au prix unitaire de 0, 49 \$ et de 0,45 \$ en échange des 49 589 \$ et 35 136 \$ d'intérêts qu'elle devait en juillet et août 2021, aux porteurs de débentures émises en juillet et août 2018. Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire à une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société au prix de 0,64 \$ et de 0,59, respectivement, pour une période de 48 mois.

Le 13 septembre 2021, la Société a complété un financement privé, sans l'entremise d'un courtier, par l'émission de 2 415 090 unités au prix de 0,44 \$ l'unité, pour un produit brut de 1 062 640 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,50 \$ l'action, jusqu'en septembre 2023.

Le 31 août 2021, la Société a finalisé un accord avec Nexcure Pharma PVT Ltd (« Nexcure »), une société pharmaceutique de premier plan, présente en Inde et dans la région AfMO. L'accord accorde à Nexcure le droit exclusif de distribuer, commercialiser et vendre les produits cosméceutiques Purgenesis^{mc}, dans les pays du Moyen-Orient. Selon les termes de l'accord, Nexcure, par l'intermédiaire de sa filiale Nexcure FZE, distribuera, commercialisera et vendra la gamme complète de produits cosméceutiques Purgenesis^{mc} dans un segment du marché pharmaceutique, incluant les spas médicaux, les cliniques de chirurgie esthétique et autres cliniques médicales. Nexcure sera responsable de l'enregistrement de Purgenesis^{mc} dans tous les pays cibles du Moyen-Orient, notamment les Émirats arabes unis, l'Arabie Saoudite, le Qatar, Bahreïn, Oman, la Jordanie, l'Irak et le Koweït. La durée de l'accord s'étend sur cinq ans.

Le 30 septembre 2021, la Société a annoncé la nomination de Monsieur Martin Moreau, au poste de Vice-Président finances et comme nouveau membre de son conseil d'administration. Monsieur Moreau, expérimenté dans le domaine de l'entrepreneuriat, de la gestion et du financement d'entreprise, participera aux recherches des opportunités de partenariat pour faire progresser les projets à travers le développement clinique et la mise en marché.

Le 12 novembre 2021, la Société a complété une première tranche d'un financement privé, par l'émission de 7 640 665 unités au prix unitaire de 0,30 \$ l'unité, pour un produit brut de 2 292 199 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription conférera à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,40 \$ l'action, jusqu'au 13 novembre 2023. Ce placement a reçu l'approbation conditionnelle de la Bourse de croissance TSX et demeure assujetti à l'approbation finale de la Bourse de



croissance TSX. À la même date, la Société a annoncé son intention de clôturer une deuxième tranche de ce placement au plus tard le 26 novembre 2021, pour un produit brut total supplémentaire de 3 000 000 \$.

13. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient avoir une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

Continuité d'exploitation

La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent cependant restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, d'obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire, afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser ses produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu' il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.